

ESPECE CONCERNEE	CONTRAINTES REGLEMENTAIRES		TYPOLOGIE DE LA MESURE COMPENSATOIRE	LOCALISATION DE LA MESURE	PARTENAIRE DE LA MESURE	SUIVIS ASSOCIE
	DESTRUCTION D'INDIVIDUS	DESTRUCTION D'HABITAT D'ESPECE				
Mouette mélanocéphale	Oui	/	Coordination des mesures MC02-1 et MC02-2 -> MC02-3			
Puffin yellkouan	Oui	/	Redynamisation des populations par neutralisation des nuisibles -> MC03	Ile de Porquerolles	PNPC	Suivis des populations de Puffin Yellkouan

V.2. MESURES COMPENSATOIRES

V.2.1. LISTE DES MESURES DE COMPENSATION

Le tableau ci-dessous présente les différentes mesures compensatoires envisagées pendant toutes les phases du projet (construction, exploitation et démantèlement). Le numéro de la mesure est ensuite repris dans les fiches de présentation détaillée de chaque mesure.

Les lettres d'engagement des deux partenaires pour les mesures compensatoires figurent en Annexe 5. EOLMED s'engage à conventionner avec ces structures pour une période minimale de 23 ans (année T-1 à T+21).

Remarque : Pour des raisons de cohérence globale des dossiers réglementaires les codes mesures sont identiques entre l'étude d'impact et le dossier de demande de dérogation. Ainsi, étant donné que certaines mesures de l'étude d'impact ne sont pas reprises ici (mesures liées au projet de raccordement) le premier code est MC02. Pour information, la liste complète des mesures ERCAS prévues dans le cadre du projet EolMed - Gruissan est présentée en Annexe 10.

Tableau 101 : Mesures de compensation prévues par EOLMED

N° DE LA FICHE MESURE	TYPLOGIE CEREMA*	TITRE DE LA MESURE	ESPECES CONCERNEES	TYPE D'IMPACT COMPENSE	PRINCIPALE MODALITE DE SUIVI DE L'EFFICACITE DE LA MESURE
MC02-01	C1a	Création de nouveaux sites de nidification pour les laro-limicoles patrimoniaux (flots/radeau)	Sterne caugék, Sterne pierregarin et Mouette mélanocéphale	Destruction potentielle d'individus	Voir mesure MC02-S
MC02-02	C1a	Participation à l'entretien/gestion des sites de nidification	Sterne caugék, Sterne pierregarin et Mouette mélanocéphale	Destruction potentielle d'individus	Voir mesure MC02-S
MC02-03	C1a	Coordination des mesures MC02-1 et MC02-2	Sterne caugék, Sterne pierregarin et Mouette mélanocéphale	Destruction potentielle d'individus	Pas de suivi spécifique nécessaire
MC03	C2.1b	Campagne de neutralisation des nuisibles aux individus adultes de Puffin yellkouan	Puffin yellkouan	Destruction potentielle d'individus	Voir mesure MC03-S01 et MC03-S02

* Guide d'aide à la définition des mesures ERC publié par le CEREMA en janvier 2018.

V.2.2. MC02-1 - CREATION DE NOUVEAUX SITES DE NIDIFICATION POUR LES LARO-LIMICOLES PATRIMONIAUX (ILOTS/RADEAU)

CODE	MC02-01	OBJET	CREATION DE NOUVEAUX SITES DE NIDIFICATION POUR LES LARO-LIMICOLES PATRIMONIAUX (ILOTS/RADEAU)
PHASE	<input type="checkbox"/> Conception <input checked="" type="checkbox"/> Pré-construction	<input checked="" type="checkbox"/> Construction <input checked="" type="checkbox"/> Exploitation	<input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Post-démantèlement
OBJECTIF			
Favoriser la reproduction et/ou améliorer les conditions de reproduction des laro-limicoles coloniaux patrimoniaux (dont la Mouette mélanocéphale, la Sterne pierregarin et la Sterne caugék) par la création de nouveaux sites de nidification (flots/radeau) en continuité des actions menées jusqu'en 2018 par le programme Life+ ENVOLL.			
DESCRIPTION			
<p>En collaboration avec le CEN-LR et les autres structures régionales intervenant sur la conservation des laro-limicoles (cf. Annexe 5), il est prévu de créer de nouveaux sites de nidification (flots/radeau), afin de compléter la trame existante créée/entretenu dans le cadre du programme Life+ ENVOLL (n° LIFE12 NAT/FR/000538).</p> <p>La mesure proposée dans le cadre de ce projet vise à poursuivre les actions déjà éprouvées par le programme Life, en participant à la densification des sites d'accueil aménagés sur le périmètre Sud-Ouest du pourtour méditerranéen (secteur où il existe un bon potentiel d'augmentation de l'offre en site de reproduction).</p> <p>Le programme life+ ENVOLL s'est fixé comme objectif que les succès de reproduction soient meilleurs sur les sites aménagés que sur les sites non aménagés, et les résultats montrent le bon fonctionnement de ces aménagements.</p> <p>Les grandes étapes de cette mesure sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Choix des zones d'implantation des nouveaux sites de nidification (flots/radeau) en fonction des connaissances du CEN (hiérarchisation existante) et des opportunités (foncier déjà acquis par le Conservatoire du Littoral ou des structures de gestion, contractualisation). Les secteurs pressentis sont essentiellement au niveau du secteur géré par le Parc Naturel Régional de la Narbonne en Méditerranée (PNRNM). Propriété foncière des sites envisagés : <ul style="list-style-type: none"> Salin de la Palme : Domaine Public Maritime (DPM) + Conservatoire du littoral, exploitation actuelle par le privé (Someval) ; Salin de Gruissan : Communale, exploitation actuelle par le privé (Someval) ; Salin de Campagnol : DPM, gestion à venir par Aude Nature (association) ; Basse plaine de l'Aude : Conservatoire du littoral, PNRNM ; Salin d'Estarcac : Conservatoire du littoral, PNRNM ; Rives de l'Aude : Conservatoire du littoral, PNRNM. 			

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour,

Carcassonne, le 20 NOV. 2019

La préfète

Sophie ELIZÉON

CODE	MC02-01	OBJET	CREATION DE NOUVEAUX SITES DE NIDIFICATION POUR LES LARVO-LIMICOLES PATRIMONIAUX (LOTS/RADEAU)
-------------	----------------	--------------	---

Sites du programme Life+ ENVOLL et zone concernée par l'implantation des nouveaux sites de nidification

- Réalisation des études préalables à la construction (études hydrauliques, géotechniques, etc.) ;
- Construction d'îlots/mise en place d'un radeau s'étalant sur une période de 8 ans (environ 1 par an), commençant un an avant la mise en service des éoliennes (objectif : au moins 1 îlot opérationnel lors du début de la phase d'exploitation → création au plus tard en T-1). Les îlots/le radeau seront mis en place en période favorable (hors période de nidification, conditions hydrologiques adaptées aux travaux).

ANNEES	-1	0*	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
MC02-01																								
MC02-02																								
MC02-S01																								

*Année de construction de la ferme pilote

Etant donné le coût plus important d'un radeau par rapport à un îlot, il est prévu la création de :

- 6 sites de reproduction minimum si création d'un radeau et d'îlots ;
- 8 sites de reproduction minimum si création uniquement d'îlots.

Les îlots correspondront à des tas de matériaux locaux (limons, sable, coquillier, éventuellement de coquilles d'huîtres recyclées, etc.) d'environ 200 à 300 m² relativement plats. Ils pourront être entourés par une protection comme une ceinture de palplanches en bois en cas de sensibilité importante à l'érosion (fonction des contraintes hydrauliques locales et des matériaux utilisés). Ils doivent être entourés d'eau pendant la période de nidification afin d'empêcher l'accès des prédateurs (profondeur suffisante).

Exemple de réalisations d'îlots :

CODE	MC02-01	OBJET	CREATION DE NOUVEAUX SITES DE NIDIFICATION POUR LES LARVO-LIMICOLES PATRIMONIAUX (LOTS/RADEAU)
-------------	----------------	--------------	---

Salins de Villeroy

Salins de Giraud

Le radeau, destiné au site de Lapaime s'il est retenu (marais salant en exploitation dont on ne peut pas gérer le niveau d'eau en fonction des besoins des oiseaux) correspondra à une sorte de barque en bois plate avec une étrave à l'avant, attachée à un corps mort. La flottaison pourra être assurée par exemple par des modules en polyéthylène. Un substrat de type sable sera déposé sur le radeau et un grillage en inox l'entourera (afin d'éviter que les poussins ne tombent à l'eau).

Exemple de réalisations de radeaux :

Marais du Viguerat

Etang de Biguglia

Indicateurs de mise en œuvre : Rapport annuel d'activité.
 Indicateurs de résultats : Nombre de sites de nidification créés / Suivis annuels des populations (effectif reproducteur et estimation de la productivité).

La mesure est proposée conjointement entre les deux fermes pilotes éoliennes de la façade ouest du Golfe du Lion afin d'avoir une synergie et de la cohérence dans la mesure mise en place.

CODE	MC02-01	OBJET	CREATION DE NOUVEAUX SITES DE MODIFICATION POUR LES LARO-LIMICOLES PATRIMONIAUX (LOTS/RADEAU)
SUIVI DE LA MESURE	Le suivi de la mesure sera assuré par le CEN-LR (voir MC02-03)		
COUT PREVISIONNEL	Coût total estimé à ce jour : 150 000 € HT (50 % pris en charge par le projet EFGL et 50 % par le projet EolMed – Gruissan) soit 75 000 € HT pour EOLMED		

V.2.3. MC02-2 - PARTICIPATION A L'ENTRETIEN/GESTION DU RESEAU DE SITES DE MODIFICATION

CODE	MC02-02	OBJET	PARTICIPATION A L'ENTRETIEN/GESTION DU RESEAU DE SITES DE MODIFICATION
PHASE	<input type="checkbox"/> Conception <input checked="" type="checkbox"/> Pré-construction		<input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Post-démantèlement
OBJECTIF			

Entretien et gestion des îlots créés dans le cadre du réseau (comprenant les îlots de la mesure MC02-1 mais aussi éventuellement les autres îlots du réseau) afin d'assurer la pérennité du potentiel d'accueil pour les espèces concernées : Sterne caugek, Sterne pierregarin et Mouette mélanocéphale.

DESCRIPTION

Il s'agit d'assurer pendant 16 années suivant la création de nouveaux sites de nidification :

- La pérennité physique des îlots créés dans le cadre de la mesure MC02-01 (et/ou du réseau d'îlots existants) via l'entretien et/ou la restauration des îlots eux-mêmes ;
- La bonne fonctionnalité de ces îlots en participant à des travaux de gestion hydraulique (digue, curage), et/ou des travaux d'entretien matériel (martellières, pompes, etc.) nécessaires à leur fonctionnalité.

Le début en année 5 se justifie par la durée de vie d'un îlot, qui est de 5 à 10 ans (à T5 il pourrait être nécessaire de reprendre le premier îlot créé un an avant la mise en service de la ferme pilote).

ANNEES	-1	0*	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	
MC02-01																								
MC02-02																								
MC02-01																								

* Année de construction de la ferme pilote

Le budget prévu pour l'entretien des îlots est de 5 000 € HT / an sur 16 ans (T5 à T20).

Le CEN-LR définira les interventions à mettre en œuvre sur les différents sites en accord avec les autres structures engagées dans la conservation des espèces visées.

Cette mesure sera mise en œuvre en collaboration avec le CEN-LR (cf. Annexe 5).

Indicateurs de mise en œuvre : Rapport annuel d'activité.

Indicateurs de résultats : Suivis annuels coordonnés par le CEN-LR / Nombre d'îlots fonctionnels.

La mesure est proposée conjointement entre les deux fermes pilotes éoliennes de la façade ouest du Golfe du Lion afin d'avoir une synergie et de la cohérence dans la mesure mise en place.

SUIVI DE LA MESURE	Le suivi de la mesure sera assuré par le CEN-LR (voir MC02-3)
COUT PREVISIONNEL	Coût total estimé à ce jour : 80 000 € HT au total (50 % pris en charge par le projet EFGL et 50 % par le projet EolMed – Gruissan) soit 40 000 € HT pour EOLMED

V.2.4. MC02-3 - COORDINATION DES MESURES MC02-1 ET MC02-2

CODE	MC02-03	OBJET	COORDINATION DES MESURES MC02-01 ET MC02-02
PHASE	<input type="checkbox"/> Conception <input checked="" type="checkbox"/> Pré-construction	<input checked="" type="checkbox"/> Construction <input checked="" type="checkbox"/> Exploitation	<input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Post-démantèlement
OBJECTIF			

Pilotage, coordination et gestion administrative et technique des mesures compensatoires visant les larv-limicoles et en particulier la Sterne caugek, la Sterne pierregarin et la Mouette mélanocéphale par le CEN-LR. Réalisation de reporting et rédaction de documents.

DESCRIPTION

Concrètement le CEN-LR sera chargé de la bonne exécution des mesures et a chiffré le besoin financier correspondant à 70 500 € HT, se décomposant comme suit :

- Administration (1 jour par an pendant 22 ans), soit 10 500 € HT ;
- Préparation et participation aux réunions et comité de pilotage (3 jours / an pendant 22 ans), soit 31 500 € HT ;
- Réalisation de reporting et d'un rapport annuel d'activité (2 jours / an pendant 22 ans), soit 21 000 € HT ;
- Rédaction de documents de synthèse à la fin des principales phases, à T11 et T21, soit 7 500 € HT.

Cette mesure sera mise en œuvre en collaboration avec le CEN-LR (cf. Annexe 5).

Indicateurs de mise en œuvre : Réalisation des reporting et rédaction des documents.

Indicateurs de résultats : Nombre de reporting/rapports / Présence aux réunions/en COPIL.

La mesure est proposée conjointement entre les deux fermes pilotes éoliennes de la façade ouest du Golfe du Lion afin d'avoir une synergie et de la cohérence dans la mesure mise en place.

SUIVI DE LA MESURE	Le suivi de la mesure sera assuré par le CEN-LR
COUT PREVISIONNEL	Cout estimé à ce jour : 70 500 € HT au total (50 % pris en charge par le projet EFL et 50 % par le projet EoIMed - Gruissan) soit 35 250 € HT pour EoIMED

V.2.5. MC03 - CAMPAGNE DE NEUTRALISATION DES NUISIBLES AUX INDIVIDUS ADULTES DE PUFFIN YELKOUAN

CODE	MC03	OBJET	CAMPAGNE DE NEUTRALISATION DES NUISIBLES AUX INDIVIDUS ADULTES DE PUFFIN YELKOUAN
PHASE	<input type="checkbox"/> Conception <input checked="" type="checkbox"/> Pré-construction	<input checked="" type="checkbox"/> Construction <input checked="" type="checkbox"/> Exploitation	<input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Post-démantèlement
OBJECTIF			

Protéger les individus adultes de Puffins Yelkouan des populations de nichant au sein du Parc National de Port-Cros en luttant contre les nuisibles (chats haret). Cette mesure sera également bénéfique pour les populations de Puffin de scopol présent sur l'île.

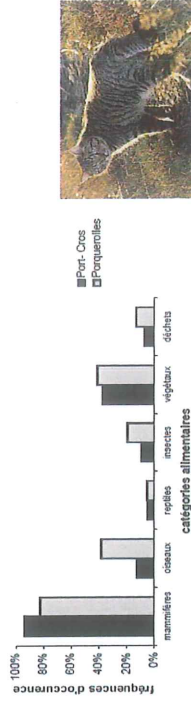
DESCRIPTION

CONTEXTE

Les oiseaux marins, et plus particulièrement ceux nichant dans des terriers, tels les puffins, sont grandement affectés par la prédation des chats haret (Keitt *et al.*, 2002 ; Martinez-Gomez et Jacobsen, 2003) et selon les conclusions de divers travaux et observations, cette prédation peut également mener jusqu'à l'extinction (Burger et Gochfeld, 1994 ; Cuthbert, 2003). La méconnaissance des risques d'une telle introduction a favorisé l'introduction des chats sur la majorité des systèmes insulaires et cette colonisation représente de nos jours une des plus grandes menaces pesant sur les espèces indigènes de ces îles (e.g. Derenne, 1976 ; Veitch, 1985).

Les prélèvements et les analyses effectuées sur l'île de Porquerolles mettent en évidence la relative importance des oiseaux dans les catégories alimentaires du chat haret.

Catégories alimentaires	Fréquences d'occurrence (%)	Catégories alimentaires	Fréquences d'occurrence (%)
Mammifères	82,45	Oiseaux	29,37
<i>Rattus rattus</i>	40,41	<i>Passerulus indetermindis</i>	2,04
<i>Apodemus sylvaticus</i>	47,35	<i>Puffinus yelkouan</i>	0,82
<i>Onychotagus curvicaudus</i>	13,06	<i>Corvidés</i>	0,82
<i>Erinaceus europaeus</i>	0,41	<i>Larus nidiholius</i>	0,41
<i>Soricidés</i>	1,22	<i>Phoenicurus ochruros</i>	0,41
<i>Indeterrminés</i>	4,50	<i>Alectonix rufa</i>	0,41
Reptiles	5,21	<i>Phasianidés</i>	0,41
<i>Podarcis muralis</i>	3,67	<i>Phasianidés pullus</i>	0,41
<i>Indeterrminés</i>	1,64	<i>Ralluz aquaticus</i>	0,41
Insectes (orthoptères et coléoptères)	19,59	<i>Laridés</i>	0,41
<i>Végetaux</i>	41,22	<i>Turdidés</i>	0,41
Déchets	13,06	<i>Jynx torquilla</i>	0,41
		<i>Indeterrminés</i>	29,16



Source : *Ecologie alimentaire du chat haret Felis catus prédateur introduit sur les îles d'Hyères, Bonnaud 2004*

C'est pourquoy le programme LIFE « Conservation des puffins sur les îles d'Hyères » (LIFE03 NAT/F/000105) préconise des campagnes de capture/stérilisation sur les îles.

PRINCIPE

Aucune campagne n'a pu être menée sur l'île de Porquerolles, il est donc pertinent de concentrer les efforts sur cette île dans le cadre des mesures compensatoires de la ferme pilote.

Il s'agira, de procéder à une campagne de piégeage des chats haret, notamment au niveau des secteurs les plus sensibles, à proximité des colonies de Puffins. Les individus capturés seront stérilisés et rapatriés sur le continent. Cette mesure sera

V.3.1.2. Fiches descriptives des suivis de l'efficacité des mesures

a. Participation au suivi des populations de laro-limicoles patrimoniaux

CODE	MCO3	OBJET	CAMPAGNE DE NEUTRALISATION DES NUISIBLES AUX INDIVIDUS ADULTES DE PUFFIN YELLOUAN																					
PHASE	<input type="checkbox"/> Conception <input checked="" type="checkbox"/> Pré-construction	<input checked="" type="checkbox"/> Construction <input checked="" type="checkbox"/> Exploitation	<input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Post-démantèlement																					
associée à un suivi des populations de Puffin yelkouan (MCO3-S01) et à un suivi des populations de nuisibles (chats haret) sur les îles d'Hyères (MCO3-S02).																								
Les périodes d'interventions envisagées sont les suivantes :																								
ANNEES	0*	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21		
Campagne (MCO3)																								
Suivi (MCO3-S01)																								
Suivi (MCO3-S02)																								

*Année de construction de la ferme pilote

Cette mesure sera mise en œuvre en collaboration avec le parc national de Port-Cros (cf. Annexe 5).

Indicateurs de mise en œuvre : Rédaction des rapports d'analyse

Indicateurs de résultats : Suivi de la population (taux de survie des adultes), réalisation des campagnes (nombre de nuisibles capturés annuellement).

La mesure est proposée conjointement entre les deux fermes pilotes éoliennes de la façade ouest du Golfe du Lion afin d'avoir une synergie et de la cohérence dans la mesure mise en place.

SUIVI DE LA MESURE	Voir mesures de suivi MCO3-S01 et MCO3-S02
COUT PREVISIONNEL	Cout estimé à ce jour : 32 000 € HT au total (50 % pris en charge par le projet EFGI et 50 % par le projet EolMed - Gruissan) soit 16 000 € HT pour EOLMED

V.3. MESURES DE SUIVIS

Deux types de suivis sont prévus :

- Les suivis de l'efficacité des mesures ERC ;
- Les suivis pour l'acquisition de connaissance.

V.3.1. SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES ERC

V.3.1.1. Présentation des mesures de compensation définies précédemment.

Ces mesures de suivis contribuent à suivre l'efficacité des mesures de compensation définies précédemment.

Tableau 102 : Suivi de l'efficacité des mesures

CODE	DESCRIPTION DU SUIVI DE L'EFFICACITE DES MESURES CONCERNEES	MESURE WISEE POUR LE SUIVI DE SON EFFICACITE	COUT GLOBAL
MCO2-S	Participation au suivi des populations de laro- limicoles patrimoniaux	MCO2-1 et MCO2-2	70 000 € HT
MCO3-S01	Campagnes de suivis des populations de puffin sur les îles de Hyères	MCO3	40 000 € HT
MCO3-S02	Campagnes de suivis des populations de nuisibles (Chat haret) sur les îles de Hyères	MCO3	12 000 € HT

CODE	MCO2-S	OBJET	PARTICIPATION AU SUIVI DES POPULATIONS DE LARO-LIMICOLES PATRIMONIAUX
PHASE	<input type="checkbox"/> Conception <input checked="" type="checkbox"/> Pré-construction	<input checked="" type="checkbox"/> Construction <input checked="" type="checkbox"/> Exploitation	<input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Post-démantèlement
OBJECTIF			

Evaluer l'efficacité des mesures MCO2-1 et MCO2-2 par le suivi de l'effectif reproducteur et grâce à l'estimation de la productivité sur les îlots du réseau.

DESCRIPTION

Suite à la fin du programme Life+ ENVOLL, qui a donné des résultats positifs sur la dynamique de population, une réflexion est actuellement menée sur la révision du protocole de suivi, le but étant de réduire les efforts humains et financiers sans toutefois perdre de manière significative en qualité d'information. Il s'agit d'effectuer un suivi des colonies par une méthode qui est en cours de révision.

Le protocole actuel du suivi est présent en Annexe 6 (et disponible sur le site du Life+ ENVOLL à l'adresse suivante : http://www.life-envoll.eu/lms/pdf/protocole_de_suivi_des_laro-limicoles_coloniaux.pdf).

Le suivi prévu correspondra globalement à ce qui est actuellement réalisé (passages réguliers et concomitants sur les colonies pour suivre les déplacements/reports des individus, compter les nids, suivre le devenir des poussins, le tout centré sur les mois de mai et de juin, correspondant à une couverture optimale du cycle des laro-limicoles concernés). Il est toutefois envisagé pour les années à venir un suivi centré sur les pics d'installation des colonies qui passerait de 13 à 5 semaines de suivi auxquelles s'ajoutent 2 semaines de suivi spécifiques sur les poussins afin de calculer la productivité des colonies.

Ce suivi est essentiel réalisé pour comprendre ce qui se passe au delà de l'échelle de l'îlot. En effet, ces espèces étant pionnières, elles n'occupent pas de manière systématique les mêmes îlots d'une année sur l'autre (même si cela se produit). C'est cette vision à plus large échelle qui permet de comprendre si ce qui est observé à l'échelle locale est représentatif de ce qui se passe à l'échelle plus générale.

Le financement proposé en mesure sur 20 ans (T1 à T21) correspond au montant nécessaire pour suivre les sites créés (7 000 € HT), le reste étant apporté par d'autres financeurs (AFB, etc.).

ANNEES	-1	0*	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21		
MCO2-01																									
MCO2-02																									
MCO2-S01																									

*Année de construction de la ferme pilote

Le suivi de la mesure sera assuré par le CEN-LR (cf. Annexe 5). Indicateurs de mise en œuvre : Restitution des résultats des suivis laro-limicoles.

La mesure est proposée conjointement entre les deux fermes pilotes éoliennes de la façade ouest du Golfe du Lion afin d'avoir une synergie et de la cohérence dans la mesure mise en place.

RESULTAT ATTENDU

Occupation des sites aménagés, augmentation des effectifs reproducteurs et bonne productivité sur les îlots du réseau (bon succès de la reproduction).

TYPE DE SUIVI	<input checked="" type="checkbox"/> Suivi des mesures ERC <input type="checkbox"/> Suivi pour l'amélioration des connaissances
PERIODE DU SUIVI	Suivi annuel, pendant 20 ans (T1 à T21)